

04-12-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 4 décembre 2017, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents les conseillers suivant:

Maire:	Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1:	Monsieur Réjean St-Laurent
Siège #2:	Monsieur Richard Fournier
Siège #3:	Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4:	Madame Micheline Morin
Siège #5:	Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6:	Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Achat de camion
 - b) Responsable/Bénévole - Guignolée
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Musée Patrimonial de Saint-Cléophas
 - b) Cercle des Fermières
 - c) Centre de prévention du suicide du BSL
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Dépôt du registre des déclarations de don et/ou marque d'hospitalité
10. Calendrier des séances du conseil municipal de 2018
11. Médiaposte - Vœux de Noël
12. Club de Motoneige Vallée de la Matapédia
13. Dépenses annuelles 2017 - Loisirs de St-Cléophas
14. Bois de chauffage
15. Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif cours municipales
16. Achat de matériel - cuisine
17. Soumission - matériels divers
18. Suivi de dossiers
19. Divers: a) b) c) d)
20. Questions de l'assemblée
21. Levée de la réunion

201-17

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: Bell Média, soumission - hotte de poêle et soumission - modification armoire de cuisine. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

202-17**Adoption du procès-verbal**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le procès-verbal du 13 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: résolution 186-17, la facture d'Hydro-Québec #653201694956 est de 153.55\$ et non de 178.40\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

203-17**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Ent. Clermont Gauvin, #1 ^{er} vers. déneigement chemin	17 598.43
-----------------------------------------------------------------	-----------

COMPTES NON PAYÉS

Bonichoix, #649292, articles nettoyage	55.97
Clérobec, #19244-19270-19276-19337-19530-19564, matériels (cuisine, biblio)	389.76
Conciergerie d'Amqui, #141315-141316, collectes novembre. et suppl.	1 221.87
CPR ltée, #245182, chlore	59.79
Éditions juridiques, #328843, renouv. mise à jour code mun.	65.54
Ent. Jean et Proulx, #4481, colmatage réservoir	1 865.47
Ent. Plourde, #1039704, essence	90.00
Fournier Anicet, déneigement cours mun. novembre 2017	474.28
Gratien Lebrun, #8771, rép. fournaise huile Hôtel de Ville	2 184.80
Inter-Clôture, #18280, grillage surface multisport	3 145.53
Kopilab, #213926, photocopieur 1 ^{er} août au 1 ^{er} novembre	85.89
Laboratoire BSL, #66681-66682, analyse des eaux	532.25
MRC Matapédia, #18496, mise à jour	2 868.73
Petite caisse, # 140200, médiaposte	30.80
PG Solution, #23696, contrat entretien et soutien tech.	4 380.55
RPF ltée, #57232-57347, trouble fournaise bois et prise cuisine	1 282.45
Succ. BB Leblanc, 2 livres «Avant de m'en aller»	60.00
Télus, #5363023, Hôtel de Ville au 28 novembre	217.69
Transport R. Gagné, #58-59-60, loc. machinerie et gravier	17 679.21
Veolia, #17005630, mat. chloration	200.19

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

204-17**Achat de camion**

CONSIDÉRANT qu'une résolution portant le numéro 155-17 ayant pour objet, l'acceptation de la soumission d'Automobile Villeneuve d'Amqui au montant de 31 612.38\$;

CONSIDÉRANT qu'à la signature du contrat de vente, un nouveau rabais a été offert à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu qu'après tous les escomptes et rabais, la municipalité de Saint-Cléophas a payé le camion 29 500\$ taxes comprises. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

205-17

Responsable/Bénévole - Guignolée

Considérant que monsieur le maire demande aux citoyens présents lors de la réunion si des gens seraient intéressés à faire du bénévolat pour la Guignolée jeudi le 7 décembre prochain;

Considérant que madame Marie-France Perreault accepte d'amasser des sous;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité nomme et mandate Madame Marie-France Perreault. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

206-17

Musée Patrimonial de Saint-Cléophas

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 500\$ au Musée Patrimonial de Saint-Cléophas afin de les aider financièrement pour l'implantation d'une enseigne identifiant celui-ci sur le terrain devant l'Hôtel de Ville. Telle que mentionnée dans la résolution 195-17, l'approbation de l'emplacement est conditionnelle à la demande de permis que le musée devra faire auprès de l'inspecteur municipal. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

207-17

Cercle de Fermières de St-Cléophas

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 75\$ au Cercle de Fermières de St-Cléophas pour leur souper de Noël 2017. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

208-17

Centre de prévention du suicide du BSL

Considérant que 3 conseillers, soient, Richard Fournier, Roland St-Pierre et Réjean Hudon veulent faire un don de 25\$ au Centre de prévention du suicide du BSL;

Considérant que 3 conseillers, soient, Réjean St-Laurent, Normand St-Laurent et Micheline Morin veulent faire un don de 50\$ au Centre de prévention du suicide du BSL;

Par conséquent, monsieur Jean-Paul Bélanger, maire exerce son droit de veto et dit qu'un montant de 40\$ sera versé au Centre de prévention du suicide du BSL afin de les aider financièrement. Ce montant est appuyé par Normand St-Laurent et Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPOSE EN DATE D'AUJOURD'HUI LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉJEAN ST-LAURENT, CONSEILLER.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

**Dépôt du registre des déclarations
de don et/ou marque d'hospitalité**

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du **registre public des déclarations** faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un **don**, une **marque d'hospitalité** ou tout **autre avantage** qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après « *Loi sur l'éthique* ») (L.R.Q. E-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui **excède la valeur fixée** par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il **peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil** dans l'exercice de ses fonctions ou **risque de compromettre son intégrité** (voir art. 6, par. 4 de la *Loi sur l'éthique*).

Registre public des déclarations du conseil municipal

Je, Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2017.

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec. très.

209-17

Calendrier des séances du conseil municipal de 2018

Proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 selon l'article 148 du Code municipal du Québec. Un avis public du calendrier ci-bas sera affiché à deux endroits distincts et publié dans le journal communautaire et sur le site internet de la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

15 janvier	5 février	12 mars	9 avril
7 mai	4 juin	9 juillet	13 août
10 septembre	1 ^o octobre	5 novembre	3 décembre

210-17

Médiaposte - Vœux de Noël

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas fasse parvenir des vœux de Noël et de bonne année 2018 à chaque adresse civique par l'envoi d'un médiaposte. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

211-17

Club de Motoneige Vallée de la Matapédia

Considérant que le Club de Motoneige Vallée de la Matapédia circule sur une partie du territoire municipal de Saint-Cléophas;

Considérant que la municipalité demande un plan de conformité (inventaire des panneaux de signalisation) pour l'année 2018 afin de faire une mise à jour de nos dossiers;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal atteste que toutes les traverses de routes qui sont entretenues par le Club de Motoneiges Vallée de la Matapédia dans les limites de la municipalité sont conformes à la signalisation routière pour l'année 2017-2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

212-17

Dépenses annuelles 2017 - Loisirs de St-Cléophas

Proposé par Micheline Morin et résolu par le conseil municipal qu'un montant 2 800\$ soit remis au Loisirs de St-Cléophas afin de les aider financièrement tel que mentionné au budget annuel 2017 de la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

213-17

Bois de chauffage

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal achète un camion (voyage) de bois de chauffage (bouleau, érable) des Entreprises Clermont Gauvin. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

214-17

**Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif
Cours municipales**

Considérant que la municipalité tient à mettre en place un plan d'urgence d'épandage d'abrasif pour les cours municipales;

Considérant que cette mise en place est pour prévenir les accidents;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les cours municipales soient entretenues et sécuritaire pour les citoyens. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

215-17

Achat de matériel - cuisine

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à faire l'achat d'un module d'armoire supplémentaire pour la cuisine. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

216-17

Soumission – matériels divers

Considérant que la municipalité offrait un évier, un lavabo et une toilette à vendre par médiaposte en novembre dernier;

Considérant que le conseil a reçu une seule soumission, soit, madame Ginette Bélanger;

Considérant que la soumission comprend les montants suivants: la toilette à 20\$ et l'évier à 60\$;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de madame Bélanger pour un total de 80\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 18 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

Réjean St-Laurent: Rien pour ce mois-ci

Richard Fournier: Rien pour ce mois-ci

Roland St-Pierre: **Hotte de cuisine:** Visite à Ste-Jeanne-D'Arc avec monsieur le maire pour aller voir l'équipement de la hotte de cuisine que Décartecq a installée. Une demande du CDA a été fait et une rencontre avec monsieur le maire et le président à eu lieu afin d'expliquer le projet, soit, l'achat de 2 plaques de cuisson et une friteuse. Pour l'implantation de ceux-ci avec le poêle électrique déjà existant, des modifications s'imposent. Il faut agrandir la hotte et modifier les armoires.

Micheline Morin: Rien pour ce mois-ci

Normand St-Laurent: **Biblio:** La fête de Noël aura lieu le 20 décembre prochain. Il y aura ouverture temporaire à partir du 6 décembre, ensuite elle fermera durant les fêtes et l'inauguration aura lieu en janvier prochain. La responsable de la biblio certifie qu'il n'y aura aucun dépassement des coûts pour le projet de réaménagement.

Loisirs: Les prévisions budgétaires 2018 ont été déposés au conseil, il sera étudié lors des rencontres pour le budget 2018.

CDA: En préparation du Carnaval 2018, le CDA a décidé d'innover pour la jeunesse et prendra D'Astous pis sa gang pour le premier samedi, le 27 janvier.

Vigilance: Une rencontre aura lieu en janvier madame Larouche, le policier parrain, l'agent de développement, le maire et quelques citoyens pour monter un plan de déplacement sécuritaire et adéquat.

Réjean Hudon: Rien pour ce mois-ci

Jean-Paul Bélanger: Les 2 livres de monsieur B B Leblanc seront remis à la Bibliothèque et au musée.

Jessy Boulanger: 1 017 litre/jour/résidence. Dernier test pour trouver la fuite, percer un trou de 2 pouces sur le tuyau de 8 pouces de distribution afin de passer la caméra pour voir si la fuite est là, sinon, possibilité d'être obligé de changer de réservoir.

217-17

Bell Média

Considérant que Bell Média a récemment effectué des coupures de postes qui ont pour impacts, entre autres, l'abolition du seul poste de journaliste à la station Rouge FM 99.9 à Amqui;

Considérant qu'avec cette coupure la couverture médiatique sera réalisée par les journalistes de la station de Rimouski; seul le journaliste de la Télévision communautaire Vallée de la Matapédia est présent dans La Matapédia à raison de 8 à 9 mois par année, les journalistes des autres médias étant basés à l'extérieur du territoire matapédien;

Considérant que cette coupure de poste aggrave la sous-représentation médiatique qui affecte déjà grandement le territoire matapédien;

Considérant que la radio est un média de proximité qui joue un rôle de premier plan dans l'information à la population, dont la compréhension des enjeux locaux et l'implication citoyenne;

Considérant que de telles coupures ont pour effet de faire reculer la démocratie régionale, de diminuer la qualité de l'information et d'accentuer le phénomène de dévitalisation dans les régions rurales du Québec;

Considérant que, dans le contexte des récentes compressions de Bell Média, la municipalité de Saint-Cléophas est très inquiète quant à l'avenir de la station Rouge FM 99.9 à Amqui.

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas:

1. appui la MRC de La Matapédia dans leur démarche;
2. dénonce la coupure du seul et unique poste de journaliste à la station de radio Rouge FM 99.9 à Amqui;
3. demande aux dirigeants de Bell Média
 - de revoir sa position concernant la présence journalistique dans les régions qu'elle dessert et, conséquemment de réaffecter un journaliste à la station Rouge FM 99.9 d'Amqui et;

- de confirmer sa position quant au maintien à long terme des opérations de la station Rouge FM 99.9 à Amqui et des emplois qui s'y rattachent;

4. transmette copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au Conseil provincial du secteur des communications (CPSC), au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), aux municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia, à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, M. Jean D'Amours, ministre responsable du Bas-Saint-Laurent et à M. Rémi Massé, député d'Avignon-Mitis-Matane-Matapédia.

218-17

Demande de soumission – Hotte de cuisine

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander une soumission d'une Hotte de cuisine pour le Centre Philippe-Émile-St-Pierre à Décartecq. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

219-17

Demande de soumission – Modification armoire

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander une soumission pour les modifications qui seront apportées à l'armoire de cuisine au Centre Philippe-Émile-St-Pierre à Construction Benoît D'Amours de Val-Brillant. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

220-17

Achat d'accessoire pour le camion

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à faire l'achat de 4 gardes boues, d'une boîte de plastique et d'un coffre de plastique pour le nouveau camion de la municipalité. C'est achat seront payés sur le budget 2018. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

221-17

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice général et sec.-très